



DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(demande à effectuer environ 10 jours à l'avance)

NATURE DE L'INTERVENTION :

- Déménagement Emménagement
- Livraison (à préciser) :
- Travaux d'aménagements intérieurs : habitation commerce bureau
→ description des travaux :
- Travaux de voirie (à préciser) :
- Travaux gaz – électricité (à préciser) :
- Travaux éclairage public – signalisation tricolore
- Autres (à préciser) :

Numéro de Déclaration Préalable ou Permis de Construire :

ADRESSE DE L'INTERVENTION :

NOM – ADRESSE – TELEPHONE DE L'ENTREPRISE :

N° SIRET :

Code Service :

Code Engagement :

NOM – ADRESSE – TELEPHONE DU BENEFICIAIRE DE L'INTERVENTION :
(nouvelle adresse dans le cas d'un déménagement) :

DATE ET DUREE DES TRAVAUX :
HORAIRE :

REGLEMENTATION SOUHAITEE

(la signalisation sera mise en place par le demandeur)

- Circulation sur chaussée rétrécie
- Voie fermée à la circulation
- Stationnement interdit
- Stationnement autorisé
- Stationnement réservé :

Demande de facture dans le cas d'un stationnement payant : Oui / Non

Nombre de véhicule : Nombre de place à réserver :

Intervention avec engin de levage : Oui / Non

* Pour toute demande de stationnement d'un véhicule de plus de 6 m sur un parking fermé, merci de prendre contact avec le service parking-stationnement au 04/70/20/46/49.

- Arrêté à envoyer → adresse mail :
- Arrêté à récupérer au Service Urbanisme
- Panneau (uniquement aux particuliers) nombre :
A récupérer aux Services Techniques Municipaux 23 Rue Taguin 03000 Moulins du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Panneaux à mettre en place par le demandeur 48h00 à l'avance.

Attention : pour toute mise à disposition d'un panneau de signalisation (stationnement ou voie fermée) un chèque de caution de 100 € par panneau sera déposé au magasin du Centre Technique

A le
Signature